



Nombre de Membres

En exercice : 14

Quorum : 8

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Date de convocation : 5 juin 2023

Etaient présents : MM HALLÉ J.L, MENCACCI P, RÉMY C.L, ORT D, THOORIS A, DÉPART P, FORMENTEL M, MOCQ J, FOUACHE J.C, HALLÉ X.

Absents excusés : LEDENT T (Procuration à HALLÉ J.L), HAVEZ T, STRAQUADANIO M, DESCHEEMAKER C (Procuration à HALLÉ X)

Secrétaire de séance : Mme MENCACCI Patricia.

1- Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

DCM 2023- 37 : Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Daniel ORT, M. Charles Louis REMY, Mme Audrey THOORIS et Mme Marie FORMENTEL.

Election des délégués

Les candidatures enregistrées : HALLÉ Jean Luc, LEDENT Thierry et MOCQ Jessica

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blanc ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu

- HALLÉ Jean Luc : 12 voix
- LEDENT Thierry : 12 voix
- MOCQ Jessica : 12 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : ORT Daniel, DÉPART Patrick et FORMENTEL Marie

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blanc ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu

- ORT Daniel : 12 voix
- DÉPART Patrick : 12 voix
- FORMENTEL Marie : 12 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2023

Approuvé à l'unanimité

3- Point travaux

DCM 2023- 38 : Achat protection solaire (toile d'ombrage) pour l'aire de jeux du square de Gaulle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'aire de jeux du square de Gaulle qui a été créée en 2022 est très fréquentée par les familles et qu'elle rencontre un vif succès auprès des enfants.

Considérant plusieurs demandes et remarques des parents sur le manque d'ombre sur cet espace, Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a demandé un devis à l'agence ID Verde, créatrice de l'aire de jeux, pour la pose d'une toile d'ombrage.

Monsieur le Maire présente le devis, à savoir : Fourniture et pose d'une toile d'ombrage en forme de triangle rectangulaire (5,50m x 9,70m x 8m). Installation des mâts (trois en aluminium) en dehors de l'aire de jeux pour assurer la sécurité des jeux. – Montant total : 3 841,24 € HT soit 4 609,49 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'achat d'une toile d'ombrage pour l'aire de jeux du Square de Gaulle.
- **ACCEPTE** la proposition d'ID VERDE d'un montant total : 3 841,24 € HT soit 4 609,49 € TTC.
- **DIT** que le projet sera inscrit au budget 2023 – opération n°200 – article 2188.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

DCM 2023- 39 : Passation d'un marché de travaux - Aménagement sécuritaire rue André Hallé et signalisation village

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réaliser les travaux cités en objet à savoir :

- Qu'il y a lieu d'assurer la sécurité et la commodité sur les voies publiques de la commune et propose la mise en place d'une structure routière de type chicane dans la rue André Hallé entre les numéros 50 et 53 en instaurant une circulation sur une voie unique, dans le but de réduire la vitesse des véhicules.
- Que le stationnement sera interdit à proximité des bâtiments administratifs et scolaires et qu'une aire de stationnement avec six places sera créée à proximité rue André Hallé.

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

- La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet SG Ingénierie par délibération 2023-28
- Le coût prévisionnel est estimé à moins de 30 000 € ht
- La procédure de passation utilisée sera une consultation sous forme d'une procédure adaptée. Elle sera soumise aux dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique

Monsieur le Maire précise que selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par lui.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet d'Aménagement sécuritaire rue André Hallé et signalisation village
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

4- Point financier

DCM 2023- 40 : Modifications budgétaires - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose d'approuver les virements de crédits suivants :

Section investissement - DEPENSES

		BP 2023	DM 1	Crédits modifiés
Prog 252 – Vidéoprotection	21568 – Autre matériel et outillage	30 000 €	- 5 000 €	25 000 €
Prog 251 – Révision PLU	202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	8 896,00 €	+ 4 000 €	12 896,00 €
Prog 200 – Matériel	2051 – Concessions et droits similaires	4 317,44 €	+ 1 000 €	5 317,44 €

5- Lotissement Deauville

DCM 2023- 41 : Vente terrain Commune d'Hamel au profit des « jardins de Proteram – Futur Lotissement Deauville - Parcelles cadastrées A831 – A832 – A1597 - ZC70 – ZC85 – ZC94 et ZC 42.

Monsieur le Maire rappelle que le dernier lotissement – Résidence Deauville - a été créé en 2007 et que par délibération n°2021-29 en date du 10 avril 2021 il a été convenu pour les deux années à venir de se projeter sur la perspective d'un nouveau lotissement situé sur les terrains à côté de la résidence Deauville, initialement destinés à recevoir un futur lotissement.

Après différents échanges avec la Société PROTERAM, une présentation du projet est faite, à savoir :

Un permis d'aménager a été déposé et accepté sur la première tranche avec 20 lots libres de constructeur et d'un macro lot en date du 4 novembre 2022. La deuxième tranche fera l'objet d'un autre permis d'aménager qui sera déposé ultérieurement.

Pour l'ensemble des parcelles propriété de la commune d'Hamel, une proposition d'achat nous est faite à hauteur de 16€/m², et libre d'occupation. Soit pour l'ensemble des parcelles reprises en annexe, et représentant environ 26 462 m², un montant net vendeur de 423 392 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'acter la vente avec la Société PROTERAM aux conditions reprises ci-dessus et de poursuivre avec Maître Frédéric BLANPAIN, notaire à ARLEUX les démarches administratives.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ACCORTE** le futur projet de lotissement Deauville « 1^{ère} et 2^{ème} tranche » et les conditions financières de vente de ces terrains

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire,

6- Point jeunesse

*Accueil Collectif de Mineurs - Juillet 2023

Présentation est faite par Mme Jessica MOCQ, conseillère déléguée à la jeunesse, sur l'Accueil de loisirs sans Hébergement - Session Juillet 2023 - pour les 2-14 ans qui aura lieu du lundi 10 au vendredi 28 juillet 2023 (soit 14 jours de fonctionnement)

DCM 2023- 42 : Tarifs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement du mois de juillet 2023.

Monsieur le Maire rappelle l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier le tarif de l'accueil de loisirs de juillet 2023 à savoir : Inscription à la semaine – restauration possible au prix de **3 € par repas et par enfant**.

QUOTIENT FAMILIAL	du 10 au 13 juillet 2023 <i>4 jours de fonctionnement</i>	du 17 au 21 juillet 2023 <i>5 jours de fonctionnement</i>	du 24 au 28 juillet 2023 <i>5 jours de fonctionnement</i>
De 0€ à 369€	10,80 €	13,50 €	13,50 €
De 370€ à 499€	15,60 €	19,50 €	19,50 €
De 500€ à 700€ inclus	19,20 €	24,00 €	24,00 €
Plus de 700	33,60 €	42,00 €	42,00 €
Restauration possible au prix de 3€ le repas	12€ pour 4 jours	15€ pour 5 jours	15€ pour 5 jours

DCM 2023- 43 : Tarifs des campings de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement du mois de juillet 2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs :

- Pour les campings :
 - * Du 10 au 13 juillet au Centre d'Amaury à Hergnies (Grands 10-14 ans) : **50 €**
 - * Du 17 au 18 juillet au Stade municipal André Hallé à Hamel (Petits 5-7 ans) : **25 €**
 - * Du 18 au 21 juillet au Stade municipal André Hallé à Hamel (Moyens 6-10 ans) : **35 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

7 – Questions diverses :

Bilan des festivités et manifestations à venir :

- **La fête des mères** : le samedi 3 juin après-midi – Show pop folk Ytos (variété française et internationale) – deux mamans mises à l'honneur.
- **Fête communale** : Samedi 17 et dimanche 18 juin – lâcher de ballons – concours tir à la carabine - jeux forains et animations pour enfants
Dimanche 18 juin -12h - Repas champêtre le midi organisé par L'ESMH avec animation musicale – 260 inscrits
- **Fête des écoles** : Vendredi 23 juin
- **Fête omnisports** : Samedi 24 et Dimanche 25 juin
Concours de pétanque – 6 participants. Concours de billons – 10 participants.
- **Exposition artisanat d'art et journée « Peintres dans la rue »** : Dimanche 2 juillet – 10 exposants – 29 peintres
- **Dimanche 8 juillet** Concours de pétanque
- **Vendredi 14 juillet** Animation musicale the tribute Polnareff « Marylou » - 20h30 et feu d'artifice.
- **Samedi 15 juillet** Animation musicale Garden House « Come & Dance » - parking foyer rural.
- **Dimanche 16 juillet** Concours de billons

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close à 20h30

P.MENCACCI
Secrétaire de séance



J.L HALLÉ
Maire d'HAMEL

